



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 18/03/2026

**Nématode du pin :
Une nouvelle détection autour du foyer de Seignosse**

La **surveillance officielle** menée dans les 3 kilomètres autour du foyer identifié le 3 novembre 2025 à Seignosse (Landes) a permis de mettre en évidence **un nouveau résultat positif confirmé le 17 mars 2026** par le laboratoire national de référence.

L'échantillon positif concerne un pin présentant des symptômes de dépérissement localisé sur le territoire de la **commune d'Angresse** au sein d'un parc de propriété privée.

Des mesures de lutte ont été mises en œuvre immédiatement par les services de la DRAAF :

- **L'arbre contaminé a été abattu**, sous contrôle officiel, dès le 18 mars.
- **De nouveaux prélèvements ont été réalisés** par sécurité. Ces échantillons pourront également, le cas échéant, servir à approfondir la connaissance sur la répartition des nématodes dans les arbres infectés.
- **L'arbre a été broyé selon un protocole sécurisé** excluant tout risque de dispersion des nématodes du pin et des insectes vecteurs.
- Le **dispositif de surveillance** va en outre être **renforcé** dans ce secteur.

Le préfet des Landes a réuni le 18 mars 2026 **l'ensemble des acteurs de la filière et des collectivités** pour les informer de la situation.

A date, ce nouveau résultat ne remet pas en cause la stratégie de lutte : **l'objectif visé reste l'éradication**. Les mesures de gestion engagées sont poursuivies à savoir la **surveillance et l'élimination des arbres symptomatiques dans la zone** afin d'identifier d'autres arbres qui pourraient être infestés par le nématode du pin. Cette décision pourra être réévaluée en fonction des résultats du dispositif de surveillance officielle dont le déploiement va se poursuivre.

Un arrêté préfectoral sera prochainement publié afin de **modifier le périmètre de la zone délimitée**.

S'il constitue un sérieux danger pour les pins, le nématode ne présente en revanche aucun risque pour la santé humaine ou animale.

Le préfet de région Étienne GUYOT : « *Face à cette menace phytosanitaire, l'État déploie des moyens extrêmement conséquents pour lutter contre la propagation du nématode et de son vecteur afin de préserver nos forêts. J'attache une importance particulière à la transparence sur les résultats de la surveillance mise en place dans la zone délimitée et sur la nécessaire concertation avec tous les acteurs impliqués dans la lutte.* »